

Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation : mardi 04 avril 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 44

**Présents non votants :
4**

Représentés : 4

Votants : 44

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Patrick GROSS, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

Représentés : Marie-Cécile GEORGE, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Sylvain OBARA

Excusés : Sabrina DEJEAN, Viviane DOLIZY, Cédric GARAT, Céline PHILIPPOT, Régis SOLTISIAK, Félix WALDBILLIG, Brigitte WEISSE

Absents : Patrice ADAM, Martine AUBRY, Sarah BAJOLOTT, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Patrice DEFOULOUY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Nicolas MAURER, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Cyril WEISSE, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2023_014 - Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget SPANC

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 055-200066140-20230411-DE_2023_014-DE

Le Conseil Communautaire réuni sous la vice-présidence de M RAMAND Thierry délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par La Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	24 230.42		34 339.74		58 570.16	
Opérations de l'exercice	1 765.64	3 449.60	6 179.71	68 355.65	7 945.35	71 805.25
TOTAUX	25 996.06	3 449.60	40 519.45	68 355.65	66 515.51	71 805.25
Résultat de clôture	22 546.46			27 836.20		5 289.74
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		5 289.74
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
	au compte 002 (excédent de fon

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 avril 2023 et publié ou notifié le 17 avril 2023
--